



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2846
13 février 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2846e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le lundi 13 février 1989, à 10 h 30

Président : M. RANA

(Népal)

Membres : Algérie
Brésil
Canada
Chine
Colombie
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
Sénégal
Union des Républiques socialistes
soviétiques
Yougoslavie

M. DJOUDI
M. FACHINI GOMES
M. KIRSCH
M. LI Luye
M. PEÑALOSA
M. OKUN
M. TADESSE
M. TORNUDD
M. GAUSSOT
M. RAZALI

Sir Crispin TICKELL
M. BA

M. BELONOGOV
M. PEJIC

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 11 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETRE DATEE DU 8 FEVRIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES (S/20454)

LETRE DATEE DU 9 FEVRIER 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LA PRESIDENTE DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE
PALESTINIEN (S/20455)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prise à la 2845e séance, j'invite les représentants de l'Egypte, d'Israël, de la Jordanie, du Koweït, de la République arabe syrienne, de la Tunisie et du Yémen à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. J'invite le représentant de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Badawi (Egypte), M. Bein (Israël), M. Salah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Al-Masri (République arabe syrienne), M. Ghezal (Tunisie) et M. Sallam (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de Bahreïn, du Liban, du Pakistan et du Soudan, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Shakar (Bahreïn), M. Fakhoury (Liban), M. Shah Nawaz (Pakistan) et M. Adam (Soudan) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le premier orateur est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer, au nom de ma délégation et en mon nom, nos bien sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains que votre expérience et votre sagesse seront les garants du plein succès des délibérations du Conseil qui sont suivies par tous les peuples du monde.

J'éprouve un vif plaisir à exprimer à S. E. M. Ismail Razali, Ambassadeur de la Malaisie, notre profonde gratitude pour la façon exemplaire dont il a conduit la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de janvier.

Tous les peuples épris de paix dans le monde se tournent aujourd'hui vers le Conseil avec le grand espoir qu'il sera enfin à même d'assumer ses responsabilités et de prendre immédiatement des mesures efficaces pour mettre fin aux massacres commis par Israël contre la population des territoires arabes occupés, qui sont transformés en un immense camp de concentration, et où les forces d'occupation fascistes israéliennes se livrent à des actes de répression les plus brutaux contre la population arabe, lui imposant des couvre-feux, limitant ses déplacements, la privant de ses droits de l'homme les plus fondamentaux, détruisant ses maisons, tuant délibérément ses enfants, et utilisant des gaz toxiques qui provoquent dans la plupart des cas la suffocation et des fausses couches chez les femmes enceintes.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Depuis qu'en décembre 1987 le peuple palestinien des territoires palestiniens occupés a commencé à se révolter contre l'occupation israélienne, le Conseil de sécurité a tenu plusieurs réunions pour examiner la situation dans les territoires et adopté les résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988). Dans ces résolutions, le Conseil réaffirme une nouvelle fois que la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, s'applique aux territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés par Israël, et il demande de façon pressante à Israël, puissance occupante, de respecter les obligations que lui impose la Convention et de cesser immédiatement de déporter d'autres civils palestiniens des territoires occupés. En outre, le Conseil a tenu compte de la nécessité d'envisager des mesures pour assurer la protection objective des civils palestiniens sous occupation israélienne, déclarant que la politique et les pratiques adoptées actuellement par Israël dans les territoires occupés ne pourront manquer d'avoir de graves conséquences pour les efforts destinés à amener une paix d'ensemble, juste et durable au Moyen-Orient. Le Conseil a vigoureusement déploré la politique et les pratiques d'Israël, qui violent les droits de l'homme du peuple palestinien vivant dans les territoires occupés. Il a en particulier déploré que les forces d'occupation israéliennes ouvrent le feu, tuant et blessant des civils palestiniens sans défense.

Quatorze mois se sont écoulés depuis que le Conseil de sécurité a adopté ces résolutions. Les pratiques et les mesures répressives d'Israël se multipliant et les forces d'occupation israéliennes employant de nouvelles méthodes brutales pour torturer et tuer la population arabe sans défense, le Conseil est une nouvelle fois réuni pour examiner une situation inchangée dans les territoires arabes occupés. Au nombre de ces méthodes, il convient de signaler l'emploi de balles en matière plastique tirées dans la tête, qui provoquent des chocs et des dommages cérébraux entraînant la mort ou des infirmités; l'utilisation d'engins explosifs ressemblant à des bonbons - objets piégés - pour tuer des enfants; le recours à des gaz toxiques, à de vraies balles et aux passages à tabac. Le nombre croissant d'enfants âgés de 6 à 13 ans victimes de ces mesures fascistes de répression a profondément choqué la conscience universelle.

Nous tenons à rappeler à cet égard le rapport (S/19443) présenté par le Secrétaire général sur la demande du Conseil de sécurité aux termes de sa résolution 605 (1987). Le Secrétaire général y décrit la situation tragique et les

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

conditions incroyables dans lesquelles vit le peuple palestinien sous occupation israélienne. Le rapport montre à l'évidence que le peuple palestinien de la Rive occidentale et de la bande de Gaza rejette catégoriquement l'occupation israélienne. Le peuple palestinien a souligné que les mesures visant à alléger ses souffrances ne doivent pas se substituer à une solution urgente au problème politique sous-jacent; il s'est plaint amèrement des pratiques israéliennes, des colonies de peuplement israéliennes et qu'il soit fait obstacle à son développement économique. Il a critiqué les Etats Membres des Nations Unies pour n'avoir pas réussi à veiller à l'application des dizaines de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale.

Le rapport contient par ailleurs une analyse juridique de l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, y compris de la responsabilité d'Israël - puissance occupante - souligné à l'article 29. Le rapport énumère également les violations, par Israël, des dispositions de la Convention mentionnées dans les rapports annuels du Comité international de la Croix-Rouge. Ces violations ont fait l'objet d'innombrables résolutions du Conseil de sécurité. Je songe en particulier aux résolutions 452 (1979), 465 (1980), 468 (1980), 469 (1980), 471 (1980), 476 (1980) et 478 (1980). Au nombre de ces violations des articles de la quatrième Convention de Genève se trouvent : les tentatives de modifier le statut de Jérusalem - article 47; l'établissement de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires occupés - paragraphe 6 de l'article 49; la déportation de civils palestiniens hors des territoires occupés - paragraphe 1 de l'article 49; les peines collectives, comme l'imposition du couvre-feu à des districts entiers - article 33; et la destruction ou la démolition de maisons - article 53.

Le Conseil de sécurité, autorité internationale suprême pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, a la responsabilité toute particulière de veiller à l'application de cette convention dans les territoires arabes occupés, sans parler des obligations qu'ont les Parties contractantes aux termes de l'article 1 de la Convention :

"Les Hautes Parties contractantes s'engagent à respecter et à faire respecter la présente Convention en toutes circonstances."

Il convient de tenir compte des faits qui se sont produits dans les territoires arabes occupés depuis le tout début de l'Intifada et depuis la

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

présentation du rapport du Secrétaire général. Au nombre de ces faits se trouvent les suivants.

Premièrement, de par sa nature même, l'Intifada du peuple palestinien est une révolution nationale contre l'occupation israélienne, les visées expansionnistes et la politique de colonies de peuplement d'Israël.

Deuxièmement, cette Intafada-révolution, à l'instar de la résistance héroïque sur les hauteurs du Golan syrien et du Sud-Liban occupés, se poursuivra en dépit des diverses pratiques brutales d'Israël.

Troisièmement, la lutte contre l'occupation israélienne et sa brutalité ne pourra en aucun cas être réprimée, quels que soient les sacrifices qu'elle implique. Rien ne pourra l'arrêter tant qu'elle n'aura pas atteint son objectif : libérer les territoires arabes occupés de l'occupation israélienne, restaurer les droits nationaux du peuple palestinien, et créer un Etat indépendant et souverain sur le sol national palestinien.

Quatrièmement, toutes les tentatives faites pour déjouer et écraser l'Intifada en invoquant différents prétextes, en suscitant divers espoirs ou en faisant toutes sortes de promesses ont échoué.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Cinquièmement, les concessions faites aux conquérants-occupants israéliens n'amèneront ni une paix juste et globale au Moyen-Orient, ni la libération des territoires occupés ni le rétablissement du peuple arabe dans ses droits usurpés.

Sixièmement, les mesures de répression israéliennes, qui constituent un crime de génocide punissable sur le plan international, visent à vider les territoires occupés de leur population arabe et à favoriser l'expansion israélienne dans la région.

La situation tragique dans les territoires arabes occupés investit le Conseil de sécurité d'une responsabilité particulière, celle de prendre d'urgence des mesures, parmi lesquelles l'imposition de sanctions contre Israël pour l'amener à mettre un terme à ses massacres, à renoncer à ses pratiques brutales qui affectent les droits de l'homme de la population arabe dans les territoires occupés et à retirer immédiatement ses troupes de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés.

Les yeux des enfants, des jeunes et des personnes âgés terrorisés, victimes du nazisme sioniste, se tournent, remplis d'espoir, vers les membres du Conseil, car ils attendent impatiemment que le Conseil puisse enfin s'acquitter efficacement de ses responsabilités, conformément aux dispositions de la Charte.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Yémen démocratique et du Qatar des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Alfi (Yémen démocratique) et M. Al-Nasser (Qatar) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SALLAM (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole au Conseil ce mois-ci, j'aimerais, au nom de la République yéménite, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je suis certain que vos qualités personnelles et votre sagacité seront d'un apport précieux au succès des travaux menés ce mois-ci.

Par la même occasion, j'aimerais exprimer les remerciements de la République yéménite à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali, Représentant permanent de la Malaisie, pays frère, pour la manière exemplaire et sage dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Le Conseil se réunit à nouveau pour examiner la situation, qui ne cesse de se détériorer, dans les territoires occupés - Rive occidentale et Gaza - en raison des agissements barbares d'Israël à l'encontre des habitants sans défense des territoires occupés. Cela fait 22 ans que le peuple palestinien ploie sous le joug de l'occupation sioniste et souffre d'humiliation dans sa dignité d'homme, que le Créateur a doté, outre de facultés sensorielles, du pouvoir de distinguer le bien du mal.

Quant à nous, nous nous sommes dotés de tout un arsenal législatif, à l'échelon national aussi bien qu'international, qui régit notre conduite réciproque. Au nombre de ces lois figurent la Charte des Nations Unies et la Déclaration des droits de l'homme, dont le but est d'éviter la répétition des tragédies sanglantes qui ont entraîné des victimes par millions et de faire en sorte que les hommes soient animés de sentiments fraternels envers leur prochain et que le monde connaisse davantage de prospérité et de sérénité.

Mais il est ironique de constater que certains individus ou certains groupes, qui ont connu des tribulations au cours de leur existence, sont ceux-là mêmes qui voudraient aller à rebours de la marche du temps et à contre-courant de la marche de l'histoire. Ce sont ceux-là mêmes qui ont connu les atrocités du nazisme dans le passé qui sont aujourd'hui devenus les bourreaux de leurs frères de Palestine, qui les avaient accueillis, hébergés et nourris lorsque les portes de l'immigration leur furent fermées au nez. Seule la Palestine leur avait ouvert les bras lorsqu'ils tentaient d'échapper au nazisme. Mais, hélas, avec le passage du temps, la situation changea complètement et témoigne de ce que disait un poète arabe :

M. Sallam (Yémen)

"Un bienfait rendu à un homme de coeur en fera ton serviteur dévoué, mais celui rendu à un esprit malin en fera un rebelle."

La communauté internationale s'est longtemps tue et s'est abstenue de réclamer les droits fondamentaux du peuple palestinien, ce qui a encouragé l'occupant sioniste à confisquer la terre, la démolition de leurs maisons, leur détention, leur torture et leur expulsion de la terre même où ils sont nés et ont grandi.

La tragédie se poursuivit et s'amplifia jusqu'au début du soulèvement palestinien de décembre 1987. Les enfants, les femmes et les vieillards ont alors pris en charge la libération de leur patrie, leur chère patrie, et la fin de l'occupation odieuse. L'arme élue fut la pierre ramassée sur la terre de Palestine, et les forces d'occupation israéliennes, armées jusqu'aux dents d'armes américaines, n'ont trouvé devant elles que des vagues successives d'enfants passés maîtres dans le lancement des pierres, qui ont fait l'offrande de leurs jeunes âmes pures pour la libération de leur patrie.

La tragédie a pris de l'ampleur, et les Etats qui, jusqu'alors, appuyaient les forces racistes du sionisme, commencèrent à éprouver un sentiment d'embarras devant le meurtre d'enfants et de femmes. Ces Etats ont commencé à prendre conscience de l'injustice qui frappait ce peuple et qui se commettait en toute impunité. Finalement, le géant qui protégeait l'occupant et qui projetait sur lui une ombre bienfaisante masquant ses méfaits, rompit le silence.

M. Sallam (Yémen)

Enfin la dénonciation vint des rangs du plus grand partisan d'Israël. Enfin les Etats-Unis se sont prononcés : le Département d'Etat américain déclara dans son rapport que les droits de l'homme et sa dignité ont été bafoués en Palestine. Enfin un témoignage d'un des partisans d'Israël. En effet, dans le même rapport, le Département d'Etat américain atteste que les droits de l'homme des Arabes palestiniens sont violés en permanence et que les agissements d'Israël dans les territoires occupés connaissent une recrudescence dans la violence. En effet, l'arme de la pierre était combattue avec des balles de plastique et des gaz toxiques utilisés pour disperser les manifestants. Pour la première fois, les Etats-Unis ont reconnu que le peuple palestinien était un peuple comme tout autre peuple de la planète devant jouir des mêmes droits sans discrimination.

Employer des balles de plastique, utiliser des massues pour briser les os, enterrer des personnes vivantes, provoquer l'avortement de femmes enceintes, fustiger jusqu'à ce que mort s'ensuive, torturer les détenus, affamer les prisonniers dans les camps de détention inhumains, tous ces actes perpétrés pour faire face à une poignée d'enfants qui ne font que lancer des pierres parce qu'ils ont souffert pendant si longtemps sous le joug de l'occupation sioniste; tous ces actes révèlent l'intensité de la haine de ce régime sioniste et raciste pour ces enfants, la lâcheté des soldats de l'occupation et la faiblesse des motifs qui les animent, dont le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils ne sont pas humains.

Les sionistes se sont avisés du fait - car ils en ont une longue expérience - que lapider et briser les os étaient une des formes de torture les plus abjectes et les plus douloureuses. Quant à ceux qui ont connu cette forme de torture, ils ont préféré la mort par les gaz toxiques à une vie marquée inmarquablement par la torture sans merci. Le peuple juif qui a connu les atrocités de la torture nazie est innocent des crimes perpétrés, au nom du peuple juif pacifique, par les néo-nazis d'aujourd'hui contre le peuple palestinien.

J'ai entendu, jeudi dernier, le discours prononcé par M. George Bush, Président des Etats-Unis d'Amérique, qui m'a donné de nouveau l'espoir d'un avenir prospère pour ce pays. Il a montré son envergure politique et m'a convaincu que le leadership américain, que je connais depuis les années 50, redonnera prestige à ce pays et ramènera dans ce pays les valeurs humanitaires et religieuses qui avaient été abandonnées par le gouvernement précédent. Le Yémen, son peuple et son président, souhaitent tout succès à ce pays et au peuple américain. Je suis

M. Sallam (Yémen)

convaincu que le nouveau Gouvernement américain veillera sur les intérêts de ce pays et ne ménagera pas ses efforts pour faire régner une paix qui repose sur la justice en Palestine, afin que l'histoire américaine, qui reposait autrefois sur les valeurs morales, humanitaires et religieuses, puisse retrouver toute sa gloire. J'adresse donc mes meilleurs vœux à l'occasion de l'investiture de son nouveau président.

Le peuple palestinien voudrait vivre dans la quiétude de la paix sur son sol de Palestine, terre de paix. Le Conseil qui s'est vu confier la tâche de veiller sur la paix et la sécurité internationales a le pouvoir, et il se doit d'utiliser ce pouvoir, pour arrêter l'effusion de sang d'innocents et de mettre fin aux pratiques barbares du sionisme.

L'Etat palestinien, représenté par l'Organisation de la Palestine, a accepté les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de même que le règlement du conflit qui l'oppose à Israël par la voie pacifique. L'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, a également accepté le principe de pourparlers directs avec Israël sous contrôle international. Israël doit enfin comprendre que ce conflit l'oppose au premier plan au peuple palestinien, représenté par l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, et qu'une paix conclue avec l'OLP sera accueillie favorablement par la majorité des Etats arabes, si ce n'est tous les Etats arabes. C'est pourquoi je ne trouve pas de prétexte convaincant, ni pour Israël ni pour le Conseil de sécurité, pour empêcher la convocation, le plus tôt possible, de la conférence internationale de paix à Genève ou à New York afin d'éviter les effusions de sang et afin de ne pas permettre que soit perdue une nouvelle chance de paix, car de nombreux rendez-vous ont été manqués par le passé et, à ce jour, nous n'avons pu voir s'instaurer une paix juste et durable qui serait bénéfique à tous au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Votre longue expérience, vos qualités bien connues nous assurent que les délibérations du Conseil, pendant ce mois, seront couronnées de succès. Ma délégation s'engage à vous apporter son plein appui et sa coopération dans l'accomplissement de votre lourde tâche.

M. Razali (Malaisie)

La situation dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupé par Israël depuis 1967, s'est détériorée de façon alarmante au cours de ces derniers mois. Les nouvelles mesures de répression d'Israël qui violent les droits de l'homme dans ce qu'ils ont de plus fondamental ont provoqué un nombre croissant de morts, de blessés et de spoliations. Ces actes indignent les gouvernements, même les plus proches d'Israël, et les institutions. La politique d'Israël est une politique de force aveugle, de matraquage. Le Conseil de sécurité, en tant qu'organe suprême des Nations Unies, doit prononcer sans équivoque son rejet des actes d'Israël.

Le Conseil de sécurité est chargé de mettre en oeuvre la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale non encore appliquée, qui partage la Palestine en un Etat juif et un Etat palestinien. L'évolution récente, comme la Déclaration par le Conseil national palestinien d'un Etat de Palestine et son acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), accroît les possibilités de progrès véritable en la matière. Les courageuses décisions du peuple palestinien d'ouvrir un nouveau chapitre dans sa lutte pour l'autodétermination et une patrie nationale, malgré l'amertume et les douleurs du passé, ont été accueillies avec faveur par la communauté internationale. Elles revêtent une importance historique. Elles accroissent les possibilités tangibles de paix et d'un règlement durable au Moyen-Orient.

M. Razali (Malaisie)

La communauté internationale attend maintenant une réaction correspondante de la part d'Israël. Tuer et mutiler des enfants à l'aide de balles en caoutchouc et raser des maisons à l'aide de bulldozers, voilà quelle a été la réaction d'Israël jusqu'à présent. Depuis décembre 1988, nous attendons toujours des dirigeants israéliens une preuve quelconque nous indiquant qu'ils ont saisi la véritable signification de ces événements historiques et l'occasion unique qu'ils représentent pour les perspectives de paix dans la région. Israël doit-il continuer d'être prisonnier du passé, en invoquant continuellement "la Judée et la Samarie" et en refusant d'ouvrir son coeur et son esprit à la paix et à la réconciliation? L'insistance d'Israël sur la tenue de pourparlers directs sonne creux étant donné qu'il ne reconnaît même pas l'entité - l'Etat - de Palestine avec laquelle il devrait s'entretenir.

S'il croit que par sa politique stérile de création de dirigeants locaux et de soi-disant institutions dans le territoire occupé de Palestine il répond à la démarche du peuple palestinien, Israël se trompe. Cela fait près de 22 ans que ces politiques sont rejetées par le peuple palestinien, pour lequel elles ne sont autre chose que des efforts destinés à perpétuer de façon déguisée l'occupation de son territoire. Ce qui apparaît clairement maintenant, c'est la direction de l'Etat de Palestine, qui représente tous les Palestiniens. Ce qui est tout aussi clair, c'est que l'Intifada est le mouvement choisi par le peuple palestinien pour rejeter l'occupation israélienne. L'Intifada prendra sa place dans l'histoire en tant que lutte unique d'un peuple. A divers moments de l'histoire, des actes uniques ont influencé de façon critique le cours des événements. L'Intifada est l'un deux, et les actes d'Israël ont provoqué l'indignation morale de la communauté internationale. L'opinion publique, même dans les pays qui ont toujours été bien disposés à l'égard d'Israël, comprend mieux à présent les Palestiniens. L'opinion publique, même en Israël, s'inquiète de plus en plus des violations israéliennes des droits de l'homme et du déni aveugle des aspirations palestiniennes à un foyer national.

Il ne faut pas laisser passer l'occasion historique qui s'offre en ce moment. Les dirigeants palestiniens ont pris des décisions en faveur de la paix auxquelles il faut répondre. Dans une certaine mesure, il y a déjà eu des résultats. Les Etats-Unis ont commencé à discuter avec la Palestine. Certains pays occidentaux ont entrepris des efforts pour élargir les perspectives de règlement. Tous ces efforts devraient tendre à la tenue d'une conférence internationale de paix

M. Razali (Malaisie)

sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Le Conseil de sécurité ne doit pas rester à l'écart de tous ces événements. Le débat actuel doit d'une façon ou d'une autre compléter les autres efforts. L'Assemblée générale, par sa résolution 43/176 du 20 décembre 1988, a clairement défini les responsabilités et le rôle du Conseil de sécurité. Le Conseil doit étudier les mesures à prendre en vue de la convocation d'une conférence internationale, y compris la création d'un comité préparatoire. La Malaisie demande au Conseil de sécurité de prendre d'urgence des mesures à cet effet, y compris en ce qui concerne la création d'un comité préparatoire de la conférence.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ABULHASAN (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, avant toute chose, j'ai le grand plaisir de vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je suis certain que votre sagesse et votre expérience assureront le succès des travaux du Conseil, que nous appelons tous de nos vœux. En tant que représentant du Népal auquel nous unissent des liens d'étroite amitié, nous vous offrons nos meilleurs vœux de succès, de progrès et de prospérité.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer les sincères remerciements de ma délégation à votre prédécesseur, notre ami l'Ambassadeur Ismail Razali, Représentant permanent de la Malaisie, pour la façon constructive et excellente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

J'aimerais aussi féliciter les membres nouvellement élus au Conseil de sécurité et appelés à l'aider dans sa tâche de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous examinons depuis vendredi dernier la question des pratiques israéliennes inhumaines répressives exercées contre le peuple palestinien dans ses territoires occupés. Depuis l'occupation de ces territoires par Israël, ces pratiques vont à l'encontre des principes les plus fondamentaux des droits de l'homme, y compris les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la responsabilité de la puissance occupante. Elles vont également à l'encontre des

M. Abulhasan (Koweït)

nombreuses résolutions adoptées par le Conseil et l'Assemblée générale. Au lieu de se conformer aux lois et conventions internationales ainsi qu'à l'opinion et à la volonté de la majorité écrasante de la communauté internationale représentée par le Conseil de sécurité, Israël continue à faire usage de la force brutale et à appliquer aveuglément des mesures de répression les plus violentes contre des enfants et des vieillards, hommes et femmes, frappant aussi bien les personnes que leurs biens, qu'il s'agisse de terres cultivées ou incultes. Tout est violé, y compris l'honneur des gens.

Israël a entretenu, et continue d'entretenir, l'illusion que ces pratiques étoufferont l'ardeur de la lutte du peuple palestinien et l'obligeront à capituler et à accepter le fait accompli. Mais il est évident que c'est exactement le contraire qui s'est passé et qui continue de se passer. Plus Israël accroît sa répression, plus la résistance se renforce; plus les moyens de répression employés par l'ennemi sont variés, plus le peuple palestinien fait preuve d'imagination dans sa lutte et sa résistance. Le chapitre le plus glorieux de la lutte du peuple palestinien est peut-être celui dont le monde prend connaissance chaque jour dans la presse depuis ces 14 derniers mois, chapitre consacré à l'histoire et au sacrifice héroïque de ce qui a pour nom l'"Intifada".

M. Ahulhasan (Koweït)

L'Intifada comporte une dimension populaire d'une portée considérable, qui aura des conséquences à long terme. Elle unit, rattache la nation arabe et lui insuffle une vie nouvelle. Elle prouve que l'occupation des colons sionistes n'a pas pris racine dans le sol palestinien, que ce soit géographiquement ou historiquement. Elle n'a même pas entamé l'essence de la lutte palestinienne; et, partant, cette occupation peut être éliminée tôt ou tard.

L'aspect le plus important de l'Intifada, qui a étonné et laissé perplexes les Israéliens, est qu'elle a pour force motrice les jeunes et les enfants nés sous l'occupation, qui ont appris, dès leur plus jeune âge, qu'ils devraient lutter pour restaurer leur droit naturel à la création d'un Etat indépendant sur leur sol national.

Un autre élément qui pousse ces jeunes à poursuivre la lutte est le sentiment d'humiliation qu'ils éprouvent et le sentiment de recouvrer leur dignité. L'Intifada prouve à l'évidence que le peuple palestinien est impérissable.

L'Intifada héroïque est à l'origine de la nouvelle stratégie internationale de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). C'est grâce à l'Intifada que l'OLP a pris récemment des mesures sur le plan international. Ces mesures constituent une véritable initiative de paix fondée sur la justice.

Après que la plus récente initiative des Palestiniens eut révélé la véritable nature de ses intentions et ambitions, Israël a intensifié ses pratiques répressives et inhumaines contre le peuple palestinien sans défense. Israël s'est également élevé contre le fait que les Etats-Unis et certains Etats européens ont entamé un dialogue avec l'OLP, un simple dialogue. Israël continue de rejeter l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il continue à refuser de reconnaître l'OLP. De plus, il refuse de reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création de son Etat indépendant. Par là, Israël cherche à endiguer la mouvance internationale vers le règlement politique des conflits.

Combien de temps encore Israël pourra-t-il supporter les conséquences de sa propre intransigeance? Il va sans dire que tous les prétextes futiles trouvés par Israël, et en particulier celui de la sécurité, n'ont pas eu d'écho, surtout après la déclaration de l'OLP sur sa nouvelle stratégie en faveur d'un règlement politique pacifique sous les auspices de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Chaque jour, le monde dispose de preuves nouvelles quant à la

M. Abulhasan (Koweït)

duplicité d'Israël et de son inaptitude à convaincre les peuples et les Etats que des dangers le menacent ou qu'il recherche véritablement l'instauration de la paix.

Israël n'a d'autre voie que de respecter la légitimité internationale et d'accepter la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Israël doit s'attacher à mettre fin à son occupation de tous les territoires arabes et à éliminer ses colonies de peuplement de ces territoires. Il doit respecter pleinement les décisions et résolutions des Nations Unies concernant la question de Palestine.

Nous demandons au Conseil de sécurité, et notamment à ses membres permanents, de s'acquitter de la responsabilité qui est la sienne, car la majorité écrasante des membres de la communauté internationale est fermement convaincue que la conférence internationale de la paix est le seul forum international apte à favoriser l'instauration de la paix que les peuples du Moyen-Orient attendent depuis si longtemps. C'est la seule conférence apte à garantir à ces peuples leurs droits au développement, à la souveraineté et à la sécurité nationales.

Il convient de fermement réaffirmer ici la représentation palestinienne. Etant donné que la question de Palestine est au coeur du conflit au Moyen-Orient, elle doit être examinée avec la participation, sur un pied d'égalité, de l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Toute décision relative à la question de Palestine qui ne tiendra pas compte de l'opinion de l'OLP est vouée à l'échec.

Le moment est venu d'agir pour réaliser l'objectif de paix. Les événements qui se déroulent actuellement dans les territoires occupés sont un avertissement quant au fait que tout nouveau délai entraînera pour le peuple palestinien davantage de pertes humaines et de souffrances.

Sur un autre plan, en attendant la convocation de la conférence internationale de la paix, le Conseil de sécurité a le devoir de protéger le peuple palestinien, qui languit sous le joug de l'occupation israélienne, en obligeant Israël à respecter la quatrième Convention de Genève de 1949, ce qui ne peut être réalisé qu'en obligeant Israël à reconnaître l'applicabilité de cette convention aux territoires arabes occupés.

Tout en appuyant l'idée de placer les territoires arabes occupés sous la protection des Nations Unies, nous restons convaincus que la responsabilité du Conseil de sécurité ne se limite pas à remplacer les forces israéliennes par des

M. Abulhasan (Koweït)

forces des Nations Unies. L'essence même de la responsabilité du Conseil de sécurité est au contraire d'agir pour réaliser un règlement de paix d'ensemble qui garantisse les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien.

Nous disons à Israël qu'il doit tirer les leçons qui s'imposent de l'histoire humaine et de l'histoire de la lutte de libération arabe en particulier. L'oppression et la répression ne briseront pas la volonté du peuple palestinien, peuple qui croit dans la justice de sa cause et qui est prêt à consentir tous les sacrifices que celle-ci exige. L'Intifada montre clairement qu'il est vain pour Israël de dépendre de la force brute pour réaliser ses objectifs. Malgré les énormes sacrifices quotidiens qu'elle entraîne, l'oppression israélienne n'est pas à même de briser la volonté du peuple palestinien. Ce peuple héroïque sortira victorieux de cette lutte, quelle qu'en soit la durée et quels que soient les sacrifices qu'elle exige.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Koweït des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de Bahreïn. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-SHAKAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser tout d'abord mes félicitations les plus chaleureuses pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, d'autant plus que vous représentez un pays ami, non aligné, le Népal, qui entretient avec mon pays, Bahreïn, des relations privilégiées fondées sur la confiance, la coopération et le respect mutuel. Je suis convaincu que le Conseil de sécurité, sous votre conduite avisée et grâce à vos talents de diplomate chevronné, mènera à bien les tâches qui lui ont été confiées, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales. J'aimerais, par la même occasion, remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Razali, de la Malaisie, pour ses efforts dévoués ainsi que pour la manière efficace dont il a conduit les délibérations du Conseil de sécurité au cours du mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit pour examiner la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés due au renforcement des mesures de répression arbitraires dont usent quotidiennement les forces d'occupation israéliennes, au vu et au su du monde entier, contre les Palestiniens vivant en terres occupées. Cette répression se traduit par le meurtre, des mesures vexatoires et l'intimidation systématique, dans une tentative désespérée de mettre fin au soulèvement palestinien héroïque, qui est entré dans son quinzième mois. Les forces d'occupation font fi des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elles poursuivent avec arrogance et sans merci une politique qui entraîne des effusions de sang parmi les enfants et les civils sans défense. On permet aux soldats d'occupation de démolir les habitations, à titre de sanction jamais vue auparavant, contre les lanceurs de pierres. Israël poursuit sa politique barbare au mépris du bon sens et du droit. Le meurtre des civils sans défense en territoires occupés est devenu une réalité quotidienne, qui se poursuit impunément. Chaque jour qui passe depuis le début du soulèvement populaire apporte son lot de martyrs, martyrs palestiniens qui sont venus grossir les rangs de leurs frères tombés au champ d'honneur sous les balles de l'occupant israélien. Aujourd'hui comme dans le passé, les dirigeants

M. Al-Shakar (Eahreïn)

israéliens se voilent la face avec obstination et refusent de voir la nouvelle réalité aveuglante née de l'Intifada. Ils continuent à entretenir l'illusion qu'il est en leur pouvoir d'étouffer ce glorieux soulèvement en intensifiant la répression inhumaine par l'utilisation des balles réelles ou de plastique contre les lanceurs de pierres ou simplement contre ceux qui menacent de lancer des pierres, ou encore par l'arrestation arbitraire, la déportation, l'exil, le cantonnement des civils palestiniens, la fermeture des écoles palestiniennes publiques ou autres et même les écoles relevant de l'UNRWA.

Le monde a été le témoin, au cours des 14 derniers mois, de l'obstination d'Israël à poursuivre la politique de mort et d'intimidation. Néanmoins, l'Intifada populaire se poursuit et les Palestiniens sont plus résolus que jamais à poursuivre le combat contre les forces d'occupation qui ont à leur disposition tout un arsenal répressif destiné à mater ce soulèvement. Mais l'échec de ces méthodes est désormais avéré car les Palestiniens sont déterminés à poursuivre la lutte afin de recouvrer leurs droits légitimes sur leur sol national et d'en finir avec l'occupant et avec l'agresseur. L'arsenal des mesures répressives adoptées récemment par les forces d'occupation contre les civils palestiniens attestent la faillite politique et morale des dirigeants israéliens qui permettent à leurs soldats d'utiliser des armes à feu, de démolir les maisons, d'utiliser des gaz asphyxiants, de briser les membres, d'avoir recours à la déportation et à toutes les sanctions qui sont interdites par le droit international.

Il est désormais clair que l'escalade de la répression contre les civils de la Rive occidentale et de Gaza est une réponse à l'initiative de paix palestinienne adoptée par le Conseil national palestinien et par l'OLP. Cette initiative a recueilli les suffrages de l'opinion publique internationale. Devant l'appui grandissant recueilli par le peuple palestinien, les dirigeants israéliens sont désormais obsédés par le souci de mettre au point des méthodes aptes à mater le soulèvement, car ce soulèvement est pour eux une source de préoccupation constante en raison des nouvelles données apparues sur la scène politique du Moyen-Orient, notamment l'initiative de paix palestinienne.

L'initiative de paix palestinienne a démasqué les prétentions d'Israël, et ce en prônant sincèrement une paix juste au Moyen-Orient qui garantirait les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien ainsi qu'un retrait d'Israël des

M. Al-Shakar (Bahreïn)

territoires palestiniens occupés et autres territoires arabes occupés. Il semble que les dirigeants israéliens rejettent cette évolution positive et se refusent même à entendre l'appel de paix qui leur est lancé.

Les Palestiniens, qui ont déclaré refuser la politique du fait accompli et la politique de la main de fer, pratiquées par les forces d'occupation israéliennes, afin de perpétuer l'occupation des territoires palestiniens et de favoriser l'implantation de nouvelles colonies de peuplement, ne mettront fin à l'Intifada qu'après avoir recouvré pleinement leurs droits nationaux et exigent en premier lieu la libération de la terre et le droit à disposer d'eux-mêmes sur leur sol national. Les Palestiniens, qui depuis 14 ans font entendre leur voix haut et clair et refusent l'occupation sioniste, ne pourront pas s'arrêter là et personne ne pourra les empêcher de poursuivre leur marche libératrice, quelle que soit la barbarie des méthodes utilisées.

Alors que nous exprimons notre profonde affliction eu égard à ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés et par les violations des droits du peuple palestinien, ces violations scandalisent toute conscience humaine, et que nous saluons également les martyrs et les héros de l'Intifada qui, avec leur sang et leurs souffrances quotidiennes, écrivent l'histoire de leur pays, nous demandons au Conseil de sécurité, au nom de tous ces martyrs et de ces damnés de la terre, d'adopter des mesures immédiates et indispensables pour mettre fin aux massacres effroyables qui se déroulent quotidiennement dans les territoires occupés au vu et au su du monde entier, et de mettre fin à ce cycle infernal de la mort et de la spoliation des droits palestiniens.

M. Al-Shakar (Bahreïn)

Cela passe obligatoirement par l'adoption de mesures contraignantes qui seules pourront amener Israël à renoncer à sa politique d'escalade de la répression et de l'arbitraire, et à se conformer aux dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949, relative à la protection des civils en temps de guerre, afin d'assurer, sous les auspices des Nations Unies, une protection internationale aux Palestiniens qui depuis plus de 20 ans ploient sous le joug de l'occupation.

Bahreïn demande à cet auguste conseil de ne ménager aucun effort pour mettre fin au bain de sang et aux meurtres perpétrés en territoire palestinien occupé et en appelle à tous les Etats et peuples du monde épris de paix pour qu'ils fassent pression sur Israël afin qu'il renonce à poursuivre sa politique de répression et de terrorisme qui pourrait entraîner des conséquences incalculables pour la paix et la sécurité internationales.

Le climat de concorde apparu sur la scène internationale est propice à la recherche de solutions pour les conflits régionaux et locaux dans le monde. Nous sommes en fait parvenus à des débuts de solutions pour un certain nombre de ces conflits dans le cadre des Nations Unies. Nous avons bon espoir que le climat de concorde actuel gagnera le Moyen-Orient et permettra de jeter les bases d'une paix juste et globale. Voilà pourquoi ma délégation pense qu'à la lumière de l'initiative de paix palestinienne accueillie chaleureusement par le monde entier, il convient que le Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, déploie davantage d'efforts pour amener Israël à renoncer à sa position intransigeante et à profiter des perspectives de paix qui s'offrent actuellement. La voie menant à la paix juste et globale au Moyen-Orient est désormais claire et bien tracée. Si Israël désire véritablement relancer le processus de paix au Moyen-Orient, il faut qu'il reconnaisse au peuple palestinien ses droits légitimes, qu'il se retire des territoires arabes et palestiniens occupés, et qu'il accepte le principe de la tenue de la conférence internationale de la paix donnant pleins pouvoirs aux Nations Unies car c'est la seule voie qui permette une paix juste et équitable au Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Bahreïn des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FAKHOURY (Liban) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier et à remercier les membres du Conseil de sécurité de nous donner l'occasion de prendre la parole devant le Conseil. Je voudrais également vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février. Votre compétence, votre sagesse et votre expérience sont les garants du succès des travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Ismail Razali, Représentant permanent de la Malaisie, et à lui exprimer notre gratitude pour tous ses efforts et pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

L'Intifada dans les territoires arabes occupés n'est pas un incident ordinaire et ce n'est pas non plus une coïncidence. Il s'agit plutôt de l'incarnation des aspirations et des ambitions d'une population qui refuse et rejette l'occupation, qui y résiste et qui le paie chèrement de la vie de ses femmes, de ses vieillards, de ses jeunes et même de ses enfants. Commencé il y a 15 mois, ce soulèvement reste aussi vivace et vigoureux qu'au premier jour. Le peuple palestinien mérite l'appui de la communauté internationale. Il mérite de vivre dans la dignité. Il mérite d'être débarrassé du cauchemar de l'occupation. Il mérite d'être libre et de jouir de son indépendance.

Les pratiques des autorités d'occupation israéliennes, qui ont été décrites en détail par l'Observateur permanent de la Palestine, ne sont pas des événements ordinaires; elles sont imprégnées du sang des martyrs et des pleurs des mères et des orphelins. Ces incidents ne sont pas fortuits non plus car ils se poursuivent et s'intensifient en cruauté et en barbarie. Nous nous devons de les condamner et il est impératif d'y mettre un terme d'urgence.

La communauté internationale, représentée aux Nations Unies et dans ses organes, notamment au Conseil de sécurité, a une énorme responsabilité à cet égard. Israël doit respecter la Charte des Nations Unies comme il doit reconnaître la légitimité des droits de l'homme. La quatrième Convention de Genève de 1949 doit être appliquée et respectée. Les résolutions des Nations Unies sur le processus de paix doivent être appliquées.

Les peuples qui subissent l'occupation ont le droit de se soulever pour y résister. Ce droit légitime a été exercé par tous les peuples qui ont été soumis à différentes formes d'occupation et il a d'ailleurs été énoncé très clairement dans diverses résolutions des Nations Unies. Les forces d'occupation ont des devoirs;

M. Fakhoury (Liban)

si elles ne s'en acquittent pas et si personne n'exige qu'elles s'en acquittent, elles continueront de perfectionner leurs techniques d'oppression, de répression et d'atteinte aux droits de l'homme.

Les pratiques israéliennes ne se limitent pas à la terre de Palestine. Elle se sont également étendues au Liban, notamment à la partie sud du pays et dans les zones occupées. La politique d'expulsion et de déportation s'étend au-delà des frontières de la Palestine, à cette partie précieuse du territoire libanais. En un an, Israël a expulsé 45 Palestiniens, en les déportant illégalement vers le Liban, à travers les frontières internationales. Au début de cette année, Israël a également entrepris une politique d'expulsion à partir de la partie occupée du sud du Liban. Il a expulsé plus de 80 citoyens libanais pour la simple raison qu'ils refusaient d'avoir affaire aux autorités d'occupation israéliennes et de se soumettre à leurs exigences. Ces expulsions et ces déportations sont des crimes contre l'humanité. Ceux qui sont expulsés et déportés ont le droit d'exiger de la communauté internationale et du Conseil de sécurité qu'ils fassent en sorte qu'ils rentrent dans leurs foyers. Israël a également le devoir de veiller à ce que ce droit ne soit pas violé.

La paix et la sécurité internationales ne peuvent intervenir que si chaque peuple, où qu'il réside, jouit de la paix et de la sécurité. Le Conseil a le devoir d'adopter une résolution appropriée pour mettre fin aux pratiques d'Israël et accélérer le processus de paix dans la région du Moyen-Orient.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Liban des paroles aimables qu'ils m'a adressées ainsi qu'à mon pays.

M. TADESSE (Ethiopie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir présider les travaux du Conseil pour ce mois. Nous sommes certains que pendant ce mois très chargé le Conseil pourra bénéficier de votre riche expérience de diplomate chevronné. Je tiens à vous assurer de l'appui et du concours assidus de ma délégation dans les importants efforts que vous déployez.

Qu'il me soit permis aussi de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ismail Razali, de la Malaisie, pour la façon compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil en janvier. Le mois même où son pays est devenu membre du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Razali a apporté à ce dernier son immense contribution, et nous lui en sommes profondément reconnaissants.

La situation qui continue de se détériorer dans les territoires palestiniens occupés reste une source de vive préoccupation pour mon pays. Le recours de plus en plus fréquent à la force et à la répression - dont les traits saillants sont le meurtre de jeunes Palestiniens abattus, les arrestations massives, les passages à tabac, la destruction des maisons et les déportations - a donné plus d'ampleur encore à la tragédie humaine en Palestine occupée.

Ces actes déplorables n'impliquent pas seulement la violation des principes humanitaires les plus élémentaires; ils entraînent la mort de jeunes gens sans défense qui veulent seulement exercer leur droit inaliénable à la liberté et à l'autodétermination. Du reste, mon gouvernement est tout aussi préoccupé par le fait qu'Israël refuse de s'attaquer aux causes profondes du problème.

Par ses actes, Israël persiste à ignorer cette importante leçon de l'histoire : l'aspiration d'un peuple à la liberté ne saurait être étouffée par la force. A en juger par les déclarations des autorités israéliennes, l'Intifada, depuis un an qu'elle existe, continue d'être perçue comme une simple protestation d'enfants qui jettent des pierres et que l'on peut réprimer par des mesures sévères de façon à perpétuer le statu quo actuel d'occupation.

Nous ne voyons pas le problème de la même façon que les Israéliens. La réalité nous montre que l'Intifada est bien différente de ce qu'Israël croit et de ce qu'il souhaiterait que croie la communauté internationale. Contrairement à ce que croit Israël, l'Intifada s'est avérée être un soulèvement résolu des Palestiniens contre des années d'occupation et tout ce qu'elle représente. Les chrétiens et les musulmans palestiniens, jeunes et vieux, qui ont été à l'école de

M. Tadesse (Ethiopie)

de l'amertume et du ressentiment engendrés par des années d'occupation, partagent tous le même sentiment. Le recours à des mesures de répression, en l'occurrence, et le meurtre de ceux qui exigent qu'on respecte leurs droits et leurs aspirations authentiques n'auront qu'un résultat : Israël restera partie à ce grave problème. C'est cette réalité que les autorités israéliennes doivent regarder en face.

La reconnaissance par un général israélien la semaine dernière à Jérusalem que l'armée n'avait pu réaliser son objectif - c'est-à-dire réprimer les protestations - n'est que le début d'une prise de conscience inévitable de la réalité. Si nous songeons à l'avenir, et en dépit des immenses sacrifices qu'il faudra consentir, il est encourageant de constater que tout espoir n'est pas perdu. L'évolution des événements en ce qui concerne la Palestine nous offre une occasion concrète de penser à un règlement politique de la question palestinienne. A ce propos, l'acceptation sans équivoque, par le Conseil national palestinien, des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) est une décision historique invitant Israël à prendre les mesures qui s'imposent en vue d'un règlement politique du problème.

Nous croyons que le moment est venu pour ceux qui ont présenté des demandes de montrer qu'ils sont capables de faire droit à celles des autres par une décision consciente qui serve honorablement une cause mutuellement bénéfique. A notre avis, la conférence internationale proposée sur le Moyen-Orient et à laquelle toutes les parties intéressées seraient représentées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, serait l'occasion opportune, pour Israël, de réexaminer la position et les convictions auxquelles il adhère depuis si longtemps.

Comme l'a dit clairement le Ministère des affaires étrangères de la République démocratique d'Ethiopie dans une déclaration publiée le 4 février 1989 à propos de la reconnaissance de l'Etat de Palestine :

"La situation actuelle dans la région offre une occasion historique à toutes les parties de faire preuve de bonne volonté et de souplesse."

Le conflit et l'affrontement doivent céder le pas au dialogue. La vieille obstination doit faire place aux réalités nouvelles. Israël ne doit pas permettre que la paix reste un objectif irréalisable.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant du Zimbabwe, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question à l'ordre du jour du Conseil. Conformément à la pratique habituelle, je me propose,

Le Président

avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Mudenge (Zimbabwe) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Zimbabwe. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous présenter les félicitations des membres du Mouvement des pays non alignés à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains que grâce à votre talent de diplomate chevronné et à votre sagesse bien connue, vous saurez diriger le Conseil avec succès alors qu'il examine les questions importantes et délicates dont il est actuellement saisi. Nous adressons également nos félicitations à l'Ambassadeur Razali, de la Malaisie, pour la manière très efficace et très compétente dont il a aidé le Conseil à s'acquitter de nombreuses tâches complexes le mois dernier.

Chaque année, à maintes et maintes reprises, le Conseil de sécurité doit revenir sur cette même question. La raison en est tout simplement que la situation dans les territoires occupés ne cesse de se détériorer et qu'Israël persiste à faire fi avec arrogance des décisions et des résolutions du Conseil de sécurité - réclamant la fin de son occupation brutale et illégale des territoires palestiniens et autres territoires arabes.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Depuis le début de l'Intifada, il y a 14 mois, la communauté internationale a multiplié ses efforts pour amener Israël à mettre fin à ses mesures brutales et inhumaines contre le peuple palestinien dans les territoires occupés. Mais Israël y a répondu en intensifiant sa politique de la poigne de fer qui vise à écraser l'Intifada.

Comme le révèle le rapport annuel sur les pratiques des droits de l'homme dans le monde, publié récemment par le Département d'Etat des Etats-Unis, les pratiques brutales et révoltantes israéliennes contre la population civile palestinienne dans les territoires occupés se sont accrues en 1988. Ce document politiquement important indique que les forces israéliennes ouvrent souvent le feu dans des situations où leurs forces ne courent aucun danger mortel et causent ainsi de nombreuses morts et blessures qui pourraient être évitées; des détenus palestiniens meurent dans des circonstances douteuses et d'autres sont froidement tués par des responsables des centres de détention; les maisons de ceux qui sont simplement soupçonnés d'avoir participé à des activités violentes sont détruites; des Palestiniens non armés sont fréquemment frappés lors d'incidents liés au soulèvement; des personnes qui n'ont pas participé à des activités violentes sont battues; des châtiments collectifs sont infligés même à l'encontre de personnes innocentes, et on utilise délibérément les matraques pour briser les os des manifestants. Un certain nombre de Palestiniens seraient morts l'année dernière des suites des coups qu'ils ont reçus. La destruction des maisons, les arrestations, les détentions et les déportations arbitraires, qui sont contraires à la quatrième Convention de Genève de 1949, se poursuivent.

Ce n'est pas tellement ce qu'indique ce rapport qui importe; nombreux sont ceux qui disent ici la même chose depuis longtemps. C'est l'auteur du rapport qui a attiré l'attention mondiale. Lorsqu'un ami et allié aussi proche se voit obligé de dire ainsi publiquement ce qu'il pense, il est temps de revoir sa propre position. Les Etats-Unis ont agi en tant qu'ami véritable dans de telles circonstances. Le rapport devrait faire comprendre à Israël que toute personne qui critique sa politique dans les territoires palestiniens et arabes occupés n'est pas nécessairement son ennemi déclaré qui veut sa destruction.

Répondant aux révélations du rapport du Département d'Etat au début de la semaine dernière, le Premier Ministre d'Israël a lui-même déclaré que l'armée israélienne ne modifiera pas son comportement dans les territoires occupés.

M. Mudenge (Zimbabwe)

A cette occasion, M. Shamir a fait preuve du même entêtement qu'il a manifesté l'année dernière, au début de l'Intifada, lorsqu'il a promis d'écraser les Palestiniens "comme des sauterelles". Malheureusement, en cette dernière occasion, il a tenu sa promesse. Près de 400 hommes, femmes et enfants palestiniens ont été massacrés par les forces d'occupation depuis le début de l'Intifada.

Israël ne peut plus échapper au véritable problème existant en Palestine. Nous savons tous que les autorités israéliennes sont pleinement conscientes du fait que la question de Palestine n'est pas seulement une question de maintien de l'ordre public ou de répression d'un simple rassemblement tumultueux. L'Intifada est un soulèvement populaire contre plus de 20 années d'occupation et fait partie d'une lutte plus vaste pour l'autodétermination. Israël ne peut continuer de prétendre que ses méthodes de contrôle des troubles ou les brutalités de ses forces d'occupation sont une panacée. La question de Palestine n'est pas une réalité qui disparaîtra simplement parce qu'on le souhaitera. Les Palestiniens ne sont pas une colonie de sauterelles que l'on peut écraser jusqu'à extinction complète. Les pays non alignés ont toujours dit qu'aucune solution globale, juste et durable de ce problème ne sera possible sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 et le rétablissement et l'exercice en Palestine des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, dont le droit de revenir dans sa patrie, le droit à l'indépendance nationale, ainsi que le droit d'établir un Etat souverain indépendant en Palestine. Voilà pourquoi le Zimbabwe et la communauté internationale dans sa grande majorité se sont félicités de la proclamation récente de l'Etat de Palestine par le Conseil national palestinien et ont reconnu cet Etat.

Des événements constructifs récents fournissent une bonne base de solution globale, juste et durable à la question de Palestine. Pendant la partie tenue à Genève de la dernière session de l'Assemblée générale, M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a demandé la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient et invité Israël à entamer un dialogue par l'OLP. L'initiative du Président Arafat a ouvert la voie à des négociations fructueuses. Nous nous félicitons de la réponse constructive donnée par les Etats-Unis et d'autres amis d'Israël, notamment de la Communauté européenne, à cette initiative qui s'est traduite par l'ouverture d'un dialogue avec l'OLP.

M. Mudenge (Zimbabwe)

Jusqu'à présent, Israël s'est refusé à imiter ce geste positif. Il continue de rejeter tout dialogue avec l'OLP. La semaine dernière, les autorités israéliennes ont encore déclaré qu'elles feraient tout leur possible pour porter atteinte à la popularité dont jouit l'OLP dans le monde entier et pour rompre le dialogue qui se poursuit entre l'OLP et certains membres importants du Conseil de sécurité. Il nous revient de faire comprendre explicitement aux autorités israéliennes que l'Intifada et la décision récente du Conseil national palestinien ont mis en lumière une nouvelle réalité, qu'Israël ne peut plus continuer d'ignorer. L'on ne peut faire marche arrière. L'OLP a eu le courage et la sagesse de faire face à certaines réalités déplaisantes. C'est maintenant au tour d'Israël d'en faire autant.

La communauté internationale s'est souvent demandée ce qu'Israël veut exactement. Israël a rejeté la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient; il a refusé de s'entretenir avec l'OLP; il brutalise les Palestiniens dans les territoires occupés qui cherchent des solutions par le biais de manifestations pacifiques. Il préfère continuer à se leurrer et à s'en tenir à sa croyance dangereuse que casser des membres et déporter des gens va résoudre la question de Palestine. La communauté internationale doit clairement faire comprendre à Israël qu'il n'y a pas d'autre choix que le dialogue avec l'OLP. Israël ne doit pas craindre de parler avec l'OLP. Il doit tirer la leçon des événements récents dans d'autres régions où le dialogue remplace l'affrontement.

Nous demandons à Israël de faire preuve de courage et de faire face à la réalité. Israël sait bien que seule l'OLP représente les Palestiniens dans les territoires occupés et que toute tentative ou activité visant à garantir le respect et l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien ne peut réussir sans la participation de l'OLP. Nous avons tous l'obligation et devons avoir le courage politique de dire à Israël de ne pas craindre la paix mais de faire ce qu'il sait être juste et équitable. Le Conseil de sécurité a le devoir d'entamer ce processus, même de façon modeste en commençant par des consultations régulières entre le Secrétaire général et tous ses membres. Ces consultations pourraient être structurées plus tard si besoin est. Mais le processus doit sérieusement être entamé et poursuivi.

Entre-temps, nous voudrions demander au Conseil d'assumer ses obligations en prenant les mesures nécessaires pour protéger la vie et la propriété des Palestiniens dans les territoires occupés. Qu'Israël sache que cela suffit. Il

M. Mudenge (Zimbabwe)

doit être mis fin aux souffrances des Palestiniens assujettis à l'occupation. La situation ne souffre aucun retard.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zimbabwe des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le dernier orateur est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février est source de profonde satisfaction et pour moi, personnellement, et pour la délégation pakistanaise. Vous représentez un pays avec lequel le Pakistan entretient des relations d'amitié chaleureuse et d'étroite coopération tant au plan bilatéral que dans le contexte de l'Association de coopération régionale de l'Asie du Sud. J'ai eu le privilège de travailler avec vous sur de nombreuses questions importantes qui ont été débattues au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale dans le passé, et je suis plein d'admiration pour votre savoir-faire diplomatique, votre expérience et vos qualités personnelles remarquables. Le Conseil de sécurité, incontestablement, bénéficiera beaucoup de vos sages conseils dans ses délibérations sur des questions importantes telles que celle dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Ismail Razali, de la Malaisie, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de janvier.

C'est en avril 1988 que le Conseil de sécurité a eu l'occasion d'examiner pour la dernière fois la situation dans les territoires arabes occupés à la suite du traitement particulièrement sévère auquel était soumise l'infortunée population palestinienne dans le territoire palestinien occupé, traitement qui a engendré beaucoup de misère et de souffrances. Le grand soulèvement du peuple palestinien durait alors depuis plus de quatre mois. Ce soulèvement, mieux connu sous le nom de l'Intifada, est devenu une manière de vivre dans le territoire palestinien occupé. Compte tenu de la détermination et de l'esprit de sacrifice du peuple palestinien, il est probable qu'il se poursuive indépendamment de l'ampleur ou de la nature de la répression de la puissance occupante jusqu'à ce que le peuple palestinien recouvre son droit légitime à l'autodétermination et à un Etat.

Les Palestiniens dans le territoire occupé, qui souffrent depuis si longtemps mais restent inébranlables, et qui défendent leur dignité et leur honneur avec des pierres et des lance-pierres, comptent sur l'appui de la communauté internationale pour faire valoir leur juste droit à la liberté.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni en avril 1988 pour examiner la situation sur la Rive occidentale, le débat s'est terminé sur le veto opposé à

M. Shah Nawaz (Pakistan)

un projet de résolution dans lequel le Conseil demandait à Israël de se conformer scrupuleusement à la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Dans le projet de résolution, le Conseil réaffirmait également la nécessité urgente qu'il y avait à parvenir, sous les auspices des Nations Unies, à un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien. Le projet de résolution a fait l'objet d'un veto et, par conséquent, le message qu'il contenait n'a pu être officiellement transmis à Israël et n'a donc pas eu l'impact voulu sur la politique de répression qu'il exerce dans les territoires occupés.

Néanmoins, ce débat était nécessaire. Dans les déclarations faites devant le Conseil de sécurité, les représentants d'un grand nombre de pays ont pu exprimer leur indignation devant les pratiques israéliennes. Ces déclarations faisaient comprendre clairement à Israël que la communauté internationale ne tolérera plus jamais son mépris flagrant des principes fondamentaux de l'autodétermination et de l'interdiction d'attaquer et d'occuper la patrie d'un peuple libre par le recours à la force et à la répression. Ce message avertissait de manière implicite que la marche de la civilisation avait rendu ces méthodes obsolètes et inacceptables aujourd'hui.

Il est temps que le Conseil de sécurité transmette officiellement ce message à Israël. Israël n'a cessé de traiter sans pitié les hommes, femmes et enfants palestiniens, qui continuent de s'opposer à son but de consolider sa mainmise sur leur patrie, et qui consentent volontairement les sacrifices qu'exige d'eux leur lutte pour la liberté.

Conformément au rapport mensuel du projet de données de base sur les droits de l'homme en Palestine pour le mois de janvier, plus de 400 Palestiniens sont morts sur la Rive occidentale et la bande de Gaza occupées et près de 46 000 Palestiniens ont été blessés en un an depuis le début de l'Intifada, en décembre 1987. Le nombre de Palestiniens détenus sans jugement était près de 5 000 à la fin de l'année. Au cours de cette même période, 560 maisons ont été démolies et scellées. Des établissements d'enseignement et de recherche, des institutions charitables et sociales, des bureaux de presse et des bureaux de syndicats ont également été fermés.

Ces faits et ces chiffres ont été mis à jour dans la lettre, en date du 7 février, que le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine a fait distribuer comme document officiel des

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Nations Unies. Cinquante-cinq personnes ont été tuées et 500 au moins blessées depuis décembre dernier. Cette augmentation du nombre des victimes résulte directement des mesures annoncées par le Ministre de la défense d'Israël le 17 janvier 1989, autorisant les soldats israéliens à faire feu avec moins de retenue sur les manifestants.

La situation des droits de l'homme sur la Rive occidentale et la bande de Gaza occupées présente un tableau tout aussi sombre. D'après le récent rapport du Département d'Etat des Etats-Unis, il y a eu une augmentation importante des violations des droits de l'homme, les soldats israéliens ouvrant facilement le feu, ce qui a provoqué, parmi les Palestiniens, de nombreuses morts de même qu'un grand nombre de blessés, même lorsque leurs manifestations ne présentaient aucun danger mortel pour ces soldats. Il est noté dans le rapport que le Ministre de la justice israélien lui-même a déclaré que la dure politique d'Israël visant à frapper aveuglément est illégale et que ces pratiques, qui se poursuivent, ont provoqué la mort d'au moins 13 Palestiniens. En outre, on critique dans le rapport le recours à la détention administrative et à la torture par Israël comme violant de façon flagrante la quatrième Convention de Genève. On dénonce également la politique israélienne visant à démolir les maisons et à déporter des Palestiniens du territoire comme une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève.

De nombreux événements politiques se sont déroulés l'an dernier, faisant apparaître de nouvelles perspectives de discussions réelles sur la solution du problème palestinien. A sa session extraordinaire convoquée à Genève, en décembre dernier, l'Assemblée générale a adopté une résolution historique par laquelle elle reconnaît la proclamation de l'Etat de Palestine par le Conseil national palestinien, le 15 novembre 1988. Cette déclaration a fourni la base de l'initiative de paix palestinienne annoncée par le Président Yasser Arafat à Genève.

Le monde entier, à l'exception d'Israël, a reconnu que l'Intifada représente la lutte nationale authentique que mène le peuple palestinien pour recouvrer sa liberté, son indépendance et sa qualité d'Etat. L'ensemble de la communauté internationale, à l'exception d'Israël, a reconnu que l'initiative de paix du Président Yasser Arafat ouvre la porte à une solution du problème palestinien par le biais d'un dialogue constructif. Le Gouvernement américain a reconnu également cette nouvelle situation et a entamé des pourparlers avec les dirigeants palestiniens. Il y a deux jours seulement, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis,

M. Shah Nawaz (Pakistan)

M. James Baker, a rappelé la décision du gouvernement de poursuivre le dialogue avec l'OLP. Tôt ou tard, face à cette nouvelle réalité qui se fait jour, Israël devra agir de même. Plus rapidement il le fera, plus proche nous serons d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient.

Comme l'a dit le Président Yasser Arafat à Genève,

"l'Intifada prendra fin lorsque des mesures pratiques et concrètes auront été prises en vue d'atteindre les objectifs nationaux et l'établissement d'un Etat palestinien indépendant."

M. Shah Nawaz (Pakistan)

L'attachement du Pakistan à la juste lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et la création de son propre Etat est aussi ancien que le pays lui-même. Cet attachement a été réaffirmé de la façon la plus énergique par le Premier Ministre Benazir Bhutto, peu de temps après sa prise de fonctions, lorsqu'elle a déclaré que la cause palestinienne est "notre propre cause". Dans une déclaration prononcée à Beijing le 11 février, le Premier Ministre a réaffirmé cet engagement lorsqu'elle a rendu hommage au soulèvement héroïque du peuple palestinien en déclarant qu'"il a démontré que la quête de l'homme pour la liberté et l'autodétermination ne peut être ignorée". Le Premier Ministre a déclaré en outre que le retrait d'Israël de tous les territoires occupés demeure l'unique base d'un juste règlement du conflit.

L'acceptation par la Palestine des résolutions des Nations Unies relatives à la question de Palestine offre à Israël l'occasion d'établir de futures relations pacifiques avec un Etat arabe en Palestine. Il est donc temps pour Israël de tenir compte des réalités du nationalisme palestinien et de renoncer à ses efforts futiles pour le supprimer par la force. Il est temps aussi qu'Israël saisisse l'occasion qui s'offre actuellement à lui de trouver une solution pacifique au problème palestinien et, partant, au problème du Moyen-Orient tout entier.

Le moyen le plus efficace de parvenir à un règlement pacifique de ce problème est de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, conférence à laquelle participeraient les membres permanents du Conseil de sécurité et les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de ses paroles amicales à l'égard de mon pays et de moi-même.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits pour la présente séance. Compte tenu de la reprise, demain matin, de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale ainsi que pour permettre aux membres du Conseil de tenir des consultations sur cette question et d'autres questions dont le Conseil est saisi, je propose que la prochaine séance du Conseil de sécurité ait lieu demain après-midi, mardi 14 février 1989, à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.